

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUJSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Le Rajeunissement des cadres UNE INIQUITÉ

Quand on entend parler du rajeunissement des cadres dans l'armée, si peu au courant que l'on soit des questions militaires, il est une chose qui vous paraît immédiatement tomber sous le sens commun ; c'est que le rajeunissement doit commencer par ce qui est le moins jeune, c'est-à-dire par les hauts grades de l'armée. On s' imagine qu'il est tout naturel d'abaisser la limite d'âge des généraux de division et de brigade, et de rendre à la vie privée, ou du moins de faire entrer dans la 2<sup>e</sup> section du cadre d'état-major, les officiers généraux que leur état physique ou intellectuel met dans une situation inférieure à leurs fonctions. C'est là ce qui paraît simple, naturel et logique, ainsi que l'accession aux grades plus élevés devenue de cette façon plus facile aux officiers supérieurs et subalternes du haut en bas de l'échelle. On voit au premier abord l'avantage qu'il y aurait à posséder des généraux de 50 à 55 ans, plutôt que de 60 à 65 ans ; on ne voit pas, par contre, quel intérêt supérieur il y a à ce que les lieutenants qui sont proposés au choix pour le grade de capitaine, aient 29 ans au lieu de 30.

Et c'est pourtant en arguant de la nécessité de rajeunir les cadres, *par en bas*, et non *par en haut*, que le ministre de la guerre vient d'envoyer aux chefs de corps une circulaire confidentielle qui est bien la chose la plus étrange, la plus inexplicable, tranchons le mot, la plus injuste qui se puisse voir. Je me hâte de dire que, pour confidentielle que soit cette circulaire, l'esprit, sinon la lettre, en a transpiré au dehors ; et que, sûr de mes autorités, je ne crains pas d'être démenti dans ce que je vais avancer.

Donc, au moment de l'inspection générale qui décide de l'avancement des officiers, c'est-à-dire de leur proposition pour le grade supérieur ou de leur maintien au tableau, le ministre a écrit *confidentiellement* aux chefs de corps, en leur spécifiant qu'ils n'eussent, en aucun cas, à faire de propositions pour le grade de capitaine, en faveur d'officiers ne sortant pas de Saint-Cyr. De sorte que toute une catégorie d'officiers, et non la moins nombreuse, ceux qui ont passé par Saint-Maixent, sont d'ores et déjà condamnés à ne passer capitaines qu'à l'ancienneté, et ce, uniquement à cause de la tare *originelle*. Je dis *uniquement*, car je ferai voir tout à l'heure que les arguments qu'on peut invoquer pour justifier cette exclusion injustifiable, ne tiennent pas debout.

Où, aujourd'hui, en l'an de grâce 1897, après 27 ans de République, la moitié du corps des officiers français est exclue de l'avancement au choix, réservé désormais aux privilégiés de l'École spéciale militaire, dont un tant pour cent considérable ont été élevés dans la sympathie que vous savez pour nos institutions.

A ceux des Saint-Maixentais qui avaient qualité pour être proposés cette année, le chef de corps a dû dire : « Monsieur, vos notes sont excellentes ; je n'ai qu'à me louer de vos services, et s'il ne dépendait que de moi, vous seriez mis en bonne place sur ma liste de propositions. Par malheur pour vous, vous ne sortez pas de Saint-Cyr, et la circulaire confidentielle du ministre m'interdit de vous proposer. Croyez bien que... etc., etc. » Il y a mieux encore. Les anciens élèves de Saint-Maixent qui avaient été bons à proposer l'année dernière, sont subitement incapables d'être promus au choix. Officiers d'avenir il y a douze mois, proposés comme tels, ils sont devenus, sans que leur valeur ait diminué, sans que celle de leurs concurrents ait augmenté, tout au plus bons à végéter dans les emplois fastidieux où l'on ne place que rarement les Saint-Cyriens. Le bénéfice de la proposition antérieure dont ils ont été l'objet ne leur reste même pas. Ne serait-ce pas vraiment grotesque, si ce n'était profondément triste et inique ?

On est obligé de se creuser la tête à chercher quels prétextes peuvent bien être invoqués en faveur de cette mesure. Est-ce que l'éducation *extérieure* des Saint-Cyriens est meilleure ? Et si cela était, serait-ce une raison suffisante ? Est-ce que, parmi les officiers

sortis de Saint-Cyr, l'instruction générale est supérieure ? Souvent, oui ; toujours, certes non ! Parmi les lieutenants actuellement en passe d'être proposés pour le choix, il y a, en effet, des Saint-Cyriens qui n'ont eu d'autre instruction que celle de l'ancien enseignement spécial, tandis qu'un certain nombre de Saint-Maixentais sont pourvus d'un ou de deux baccalauréats de l'enseignement classique ; et nous ne parlons pas de ceux d'entre eux — nombreux — qui ont été candidats malheureux aux examens de Saint-Cyr.

Est-ce que les Saint-Cyriens sont réellement beaucoup plus jeunes que les autres ? D'une façon générale, ils sont plus jeunes ; mais qu'est-ce qu'une différence d'âge de un, deux ou trois ans, à grade égal, quand on oscille autour de la trentaine ? Et qui oserait soutenir qu'un officier de 30 ans est déjà trop vieux pour aspirer à être promu au choix, et est incapable de faire honneur à son nouveau grade ?

Et d'ailleurs, les Saint-Maixentais ont sur les Saint-Cyriens une supériorité que personne ne peut leur contester, et qui, à elle seule, suffirait à compenser bien des désavantages ; c'est celle de l'instruction pratique et technique. Cette instruction, ils l'ont acquise à la caserne, sur le champ de manœuvre et de tir, dans les bureaux, comme fourriers et sergents-majors pour le maniement des hommes et de la comptabilité, toutes choses moins bien connues du Saint-Cyrien ; et il n'y a pas de paradoxe à affirmer qu'un sous-lieutenant sortant de Saint-Maixent et jeté en pleine guerre, sera infiniment plus apte à faire un capitaine, à mener une compagnie, le cas échéant, que le meilleur élève de Saint-Cyr, au moment de sa sortie de l'École.

Que reste-t-il donc des arguments que l'on pourrait invoquer à l'appui de la décision *confidentielle* du ministre ? Pas grand-chose, il me semble, et il faudrait être bien obstiné, bien aveuglément ministériel pour ne pas reconnaître qu'une telle mesure ne saurait se justifier. Une discussion un peu serrée montre l'inanité des prétendus avantages qui devraient en résulter pour le bien de l'armée ; on cherche à découvrir les bienfaits de ce nouveau régime, on ne voit rien.

Ce qui se voit bien, par exemple, ce qui apparaît clair comme le jour aux esprits de bonne foi, c'est l'extrême gravité des conséquences qui vont s'en suivre immédiatement. D'abord et avant tout, l'État fait banqueroute à ses engagements. Au sous-officier qui entrerait à Saint-Maixent, dans des conditions prévues et réglementées par l'État, l'État a dit : « Tu vas me donner encore tant de mois de ton travail, pour achever l'étude de ton métier ; après quoi je te délivrerai ton brevet de sous-lieutenant, et puis tu gagneras tes autres grades par tes qualités militaires que tu auras à faire apprécier de tes chefs. » Mais jamais il ne lui a dit qu'il se trouverait en présence d'une catégorie privilégiée qui lui barrerait l'avancement, et que la diversité d'origine des officiers de grade équivalent suffirait à créer, en faveur de ceux-ci, et au détriment de ceux-là une présomption de supériorité.

Il y a eu, entre le Saint-Maixentais et l'État, un contrat bilatéral : il serait inique que l'une des parties contractantes demeurât astreinte aux obligations qu'elle a consenties, alors que l'autre partie s'y déroberait, et fait, je le répète, banqueroute aux engagements pris à l'égard de ceux qui sont sortis de Saint-Maixent, de ceux qui y sont actuellement et de ceux qui s'y préparent.

Il est, dans tous les cas, inadmissible que le bon plaisir d'un ministre se substitue ainsi à la probité de l'État.

Et qui ne voit dans quel état d'esprit se trouve actuellement l'officier dont on ferme ainsi arbitrairement l'horizon ? Autant lui dire : « Que tu sois bon, médiocre, mauvais soldat, voilà jusqu'où tu avanceras, et tu n'iras pas plus loin ». Qui ne voit qu'il va se désaffectionner de son métier, qui ne lui offre plus qu'une carrière fermée d'avance ? Qui ne voit que la moitié du corps d'officiers, sacrifiée à l'autre moitié, ne pourra pas, quelles que soient son abnégation et son esprit de dévouement, se voir sans une sourde rancune, évincée au profit de ceux à qui plus de chance ou plus de fortune a permis d'entrer à St-Cyr ? Qui ne voit quel ferment de division est ainsi jeté dans ce que nous nous plaignions à appeler la grande famille militaire ? Qui ne voit enfin combien cette mesure antidémocratique, et, j'ose le dire, antipatriotique, est honteuse

pour la République et dommageable, en créant la discorde, à l'intérêt de la défense nationale.

Il fallait que ces choses fussent dites ; il faudrait qu'elles fussent répétées. Et comme l'armée, « la grande muette » a le devoir de se taire, la presse a le droit de parler.

P. B.

Il n'y a rien à ajouter à un article aussi complet et aussi supérieurement étudié.

L'iniqité est flagrante, et si les instructions ministérielles sont maintenues, on privera tout simplement le pays des services que pourraient rendre des hommes d'élite qui, s'ils ne sont pas sortis de Saint-Cyr, n'en ont pas moins parcouru très brillamment la carrière militaire et sont arrivés aux plus hauts grades, comme le général Vincendon, par exemple, si justement apprécié dans notre région.

N. D. L. R.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 juin

M. Jaurès dépose une proposition tendant à modifier le règlement afin de garantir les droits des représentants du peuple contre les passions.

M. Jaurès demande l'urgence, qui est repoussée par 370 voix contre 110.

La Chambre reprend la discussion du projet relatif à la Banque de France.

M. Bascou dépose la motion suivante : « La Chambre ne passera pas à la discussion des articles du projet de loi avant que le gouvernement ait communiqué à la commission le texte du contrat passé avec cet établissement de crédit en cas de guerre. »

Le gouvernement proteste, déclare que le ministère a pris toutes les mesures nécessaires mais qu'il ne peut rien dire et finalement la proposition Bascou est repoussée.

Séance du 11 juin

La Chambre prend en considération une proposition de MM. Constant Dulau, de Lacroix et de Folleville sur la protection de la mère et de l'enfant nouveau-né et le rétablissement des tours.

La Chambre adopte en première délibération une proposition de MM. Goujon, Barrot et Berry, tendant à la répression plus sévère des violences, voies de fait, actes de cruauté et attentats commis envers les enfants.

Puis on s'occupe des droits de douane. Le gouvernement demande le vote de la loi du cadenas, il s'agit d'une simple consignation de douane.

Après de nombreux discours pour et contre l'adoption, la suite est renvoyée à demain.

## Sénat

Séance du 10 juin

Le Président annonce la mort de MM. Paul-Casimir Périer et Camescasse et exprime les regrets du Sénat.

On valide l'élection de M. Renaudot, de l'Aube, puis on reprend la seconde délibération sur le projet de loi concernant l'instruction secrète.

Après quelques changements, la loi est adoptée.

La séance est levée.

Séance du 11 juin

On vote le projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 21 août 1882 sur la répression des outrages aux bonnes mœurs. On passera à une deuxième délibération.

On s'ajourne à lundi.

## REVUE DE LA PRESSE

L'intransigeant (M. Henri Rochefort) s'occupe de la discussion qui a eu lieu à la Chambre au sujet de la Banque de France.

« Naturellement, le nouveau sauvetage du cabinet a été opéré par la droite, qu'on a injustement oubliée dans la distribution des récentes médailles. Les fils de ceux qui sont rentrés en France dans les bagages de l'étranger s'inquiètent peu, on le devine, de savoir si, à la prochaine invasion, nous aurons l'argent nécessaire à notre défense. »

« Ils en seraient quittes pour signer une nouvelle paix de Bordeaux. »

L'Autorité (M. P. de Cassagnac) constate qu'une réaction s'est produite contre la servitude de la femme à notre époque.

« Un courant féministe s'est créé, auquel nous n'avons jamais cessé de donner le plus d'impulsion possible. »

« L'homme s'est toujours servi de la femme pour ses besoins et ses plaisirs. »

« Nous croyons fermement qu'on s'achemine vers une solution plus équitable et qui restituera progressivement à la femme la part d'égalité large et effective qui lui revient dans la vie. »

Le Soleil (M. Urbain Gohier) sur la séance d'avant-hier.

« Comme certains duels parlementaires annoncés avec force réclame et représentés devant mille curieux, le duel d'hier a été un duel blanc. Il n'y a même pas eu de « piqure à la veine céphalique de la région dorsale de la racine du pouce. »

« Il faut croire que les socialistes ont autant besoin du président que le président a besoin des socialistes. »

« Mais pourquoi fait-on courir le bruit que ces bonnes gens-là sont des révolutionnaires ? On les calomnie. »

« Ou bien ils se vantent ! »

La Petite République (M. Jean Jaurès) veut retenir surtout de l'enquête faite par le Temps sur la Verrière ouvrière, le fait dûment constaté que, de tous côtés, on refuse de faire crédit aux verriers et qu'ils se trouvent dans l'obligation de payer comptant tous leurs achats.

« Et voilà, dit-il, la cause principale des souffrances que les verriers ont héroïquement supportées. De toute part, on organisait contre eux un régime de défiance, une sorte de quarantaine industrielle, leur refusant jusqu'à une minute de crédit à cette heure difficile des débuts où tout est obstacle. Et, n'ayant pas de capital de roulement, ne voulant pas compromettre l'œuvre que la France ouvrière leur avait confiée, pendant deux mois ils ont pris sur leurs salaires de quoi faire face à tout. Oui, souffrances cruelles, mais souffrances sacrées et fécondes, puisque, par elles, l'œuvre a vaincu ! »

La Lanterne (M. Camille Pelletan), s'adressant à l'empereur d'Allemagne, le félicite de la façon dont ses affaires marchent dans notre pays.

« Nous vous livrons notre trésor de guerre. Vous seriez difficile si vous vouliez plus. Les successeurs de ces bons candidats officiers de l'Empire qui, en 1870, ont si résolument offert à votre grand-père l'Alsace-Lorraine sont en train de vous offrir la Champagne et la Franche-Comté, ou plutôt ce que Votre Majesté voudra prendre. Ne craignez pas de demander trop ; si vous aviez de telles timidités, c'est que vous ne connaissiez pas ces gens-là ! »

## INFORMATIONS

### L'incendie du Bazar de la Charité

M. Bertulus, juge d'instruction, a signé le permis d'inhumer pour les trois corps non reconnus qui se trouvaient à la Morgue.

Le préfet de police avait chargé M. Roy, commissaire aux délégations judiciaires, de demander aux membres des familles Bouvyer, Rabeyrie et Chabot si elles étaient sûres que les personnes dont elles déplorent la perte ne se trouvaient pas parmi les corps de la Morgue ; si elles voulaient se charger des frais des funérailles et faire construire un monument commémoratif.

Les trois familles ont déclaré qu'elles étaient sûres que les corps qu'on leur avait montrés n'étaient pas ceux qu'elles recherchaient. Dans ces conditions, il appartenait au Conseil municipal et à la préfecture de prendre les dispositions nécessaires pour l'inhumation.

Les obsèques ont été célébrées aux frais de la Ville, hier vendredi.

### A Madagascar

On mande de Tananarive :

« Les deux missionnaires français, MM. Escande et Minault, de la Société évangélique de Paris, ont été assassinés par les rebelles dans l'après-midi du 20 mai, à environ 43 kilomètres au sud de Tananarive. »

« Les cadavres ont été retrouvés. »



**La catastrophe de Voiron**

Les délégués des Associations Dauphinoises de Paris se sont réunis et ont décidé qu'une souscription publique serait ouverte en vue de venir en aide aux ouvriers réduits au chômage par la catastrophe de Voiron. On a également décidé de faire une loterie pour laquelle on fera appel à tous les artistes et industriels dauphinois.

**Mort de M. Camescasse**

M. Camescasse, sénateur, ancien préfet de police, vice-président du conseil d'administration de la Compagnie des omnibus, est mort à Paris, des suites d'une congestion pulmonaire.

**Les rapports franco-russes**

On mande de St-Petersbourg : La députation du 137<sup>e</sup> régiment français d'infanterie en garnison à Fontenay-le-Comte, composée des lieutenants Desneux et comte de Pérignon, est arrivée le 26 mai à Riazan, pour y féliciter le 137<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Négine, à l'occasion de son centenaire, et lui exprimer les sentiments d'amitié que l'armée française éprouve envers l'armée russe.

Le régiment de Négine a donné, le lendemain, un dîner en l'honneur de ses hôtes français, auxquels le public a fait à leur sortie une ovation enthousiaste.

Un souper leur a été aussi offert par les officiers du 138<sup>e</sup> d'infanterie de Bolkhow, également cantonné à Riazan.

**En Russie**

Un télégramme de Saint-Petersbourg annonce que l'impératrice a accouché d'une fille.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**A nos lecteurs**

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le très intéressant article de notre collaborateur P. B., publié aujourd'hui en première page.

La question traitée est d'une importance capitale.

**Votes de nos députés**

Dans le scrutin sur le projet de résolution de M. Bascou, que nous donnons plus haut, et qui a été rejeté, tous nos députés ont voté pour sauf M. Rey qui a voté contre.

**Concours**

Des concours pour 37 places d'agrégés à répartir entre différentes facultés de médecine, s'ouvriront à Paris aux dates suivantes :

Le 13 décembre 1897, pour la section de pathologie interne et médecine légale, 12 places ;

Le 7 mars 1898, pour la section de chirurgie et d'accouchement, 13 places ;

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 36

**LE DERNIER COMMANDEUR**

Par MARIUS PRACY

**RÊVE ET RÉALITÉ**

— Marguerite, murmurait-il, écoutez-moi, répondez-moi : J'ai été si malheureux de vous avoir perdue... J'ai exposé ma vie pour vous... Je vous aime toujours... M'avez-vous oublié?... Où êtes-vous ? où sommes-nous, Marguerite?... Quel est le lâche qui vous a trompée?... Révélez-moi son nom pour que je le châtie et vous venge... Oh ! ouvrez-moi votre cœur ou je vais mourir de désespoir et de rage... J'ai tant souffert, tant étouffé de larmes !... Je ne puis plus vivre ainsi dans l'incertitude et le néant qui m'environnent... Vous êtes ma dernière espérance, mon appui suprême... Marguerite, parlez-moi ; chassez mon trouble... Quel que soit votre langage, je n'en garderai pas rancune et vous bénirai...

Le Commandeur échouait encore. La jeune fille conservait son immobilité de statue. Fiévreusement il lui prenait les mains. Elles étaient glacées.

Le 16 mai 1898, pour la section des sciences anatomiques et physiologiques et pour la section des sciences physiques, 12 places.

Les inscriptions sont reçues au secrétariat de l'Académie jusques et y compris : Le 13 oct. 1897, pour le conc. du 13 déc. 98. Le 7 janv. 1898, id. 7 mars 98. Le 16 mars 98, id. 16 mai 98.

**Caisse nationale postale d'épargne**

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de mai 1897

Versements reçus de 735 déposants, dont 168 nouveaux.....	194,428 53
Remboursements à 601 déposants, dont 103 pour solde.....	175,878 93
Excédent des versements.....	18,549 60

Le Directeur des Postes et des télégraphes, DARDENNE.

**La Race des Causses du Lot au Concours de Bordeaux**

Voici la liste des éleveurs de la belle race des Causses du Lot, qui ont eu des animaux primés au concours de Bordeaux :

Mâles de 18 mois au plus. — 1<sup>er</sup> prix, 150 fr., M. Elie Brel, à Réveillon, commune d'Alvignac ; 2<sup>e</sup> prix, 100 fr., M. Jean Vitrac, à Cavagnac, commune de Gramat.

Mâles de plus de 18 mois. — 1<sup>er</sup> prix, 150 fr., M. Elie Brel, précité ; 2<sup>e</sup> prix, 100 fr. M. Jean Vitrac, précité.

Femelles de 18 mois au plus. — 1<sup>er</sup> prix, 125 fr., M. Elie Brel, précité ; 2<sup>e</sup> prix, 100 fr. M. Jean Vitrac, précité ; 3<sup>e</sup> prix, 75 fr., M. Henri Brel, à Salgues, commune d'Alvignac.

Femelles de plus de 18 mois. — 1<sup>er</sup> prix, 125 fr., M. Jean Vitrac, précité ; 2<sup>e</sup> prix, 100 fr., M. Henri Brel, précité ; 3<sup>e</sup> prix, 75 fr., M. Elie Brel, précité.

**CAHORS**

**Avis aux Contribuables**

Le Contrôleur principal des Contributions directes recevra les jeudi 17 et vendredi 18 juin courant, de 8 heures du matin à midi, et de 2 heures à 5 heures du soir, à la mairie de Cahors, bureau du cadastre, les déclarations de pertes occasionnées par l'inondation du 5 avril dernier.

Les intéressés devront être munis des avertissements de l'année 1897 — Ils devront indiquer les parcelles qui ont été inondées ainsi que la nature et le montant de la perte éprouvée.

**Lendit des Lycées de l'Académie**

Voici le résultat du lendit des lycées de l'Académie de Toulouse.

**CLASSEMENT D'ENSEMBLE PAR APPAREILS**

Corde lisse. — 1<sup>er</sup>, Toulouse, 74 points ; 2<sup>e</sup>, Albi, 65 p. ; 3<sup>e</sup>, Tarbes, 33 p. ; 4<sup>e</sup>, Cahors, 62 p. 1/2 ; 5<sup>e</sup>, Rodez, 56 p. ; 6<sup>e</sup>, Foix, 54 p. ; 7<sup>e</sup>, Montauban, 52 p. ; 8<sup>e</sup>, Auch, 51 p.

Barres parallèles — 1<sup>er</sup>, Toulouse, 75 p. trois quarts ; 2<sup>e</sup>, Albi, 68 p. ; 3<sup>e</sup>, Tarbes,

Un frisson de malade suivait le corps du chevalier tremblant.

Puis il s'écriait :

— Marguerite, seriez-vous morte ? O mon ange, le bandit qui vous a arrachée à mon amour vous a-t-il ravi cette existence qui m'était si chère. Le misérable ! Et je ne puis le saisir à la gorge, le clouer au carcan ou le pendre, tel qu'un brigand obscur, aux fourches patibulaires ! O mon Dieu ! mon Dieu ! Est-ce que le ciel protégerait maintenant les félons chargés de lâchetés infâmes !... Malédiction soit à celui qui a entraîné Marguerite dans un guet-à-pens ! Malheur, cent fois malheur à lui... et malheur à moi !

Et le chevalier baisait les mains de Marguerite, froides comme celle d'un cadavre.

Tout à coup — ô stupéfaction ! — il remarquait l'absence de l'anneau armorié qu'il lui avait passé au doigt dans la forêt de la Commanderie, lors de leur dernier tête à tête amoureux.

Il s'éveilla en sursaut sous l'impression désoilante du cauchemar.

Est-ce que Marguerite ne l'aimait plus ?

Comme il rouvrait les yeux, il entendit le bruit léger de pas s'avançant vers son lit.

C'était le juge de la baronnie, qui se présentait en marchant sur le bout des pieds.

— Seigneur, dit-il, je craignais que vous ne fussiez souffrant. C'est pourquoi je n'ai point frappé à votre porte de peur de vous déranger. J'étais décidé, du reste, à m'en retourner si vous dormiez encore... Il m'est agréable de me convaincre par moi-même que votre santé est

67 p. ; 4<sup>e</sup> ex æquo Montauban, Auch, 63 p. ; 5<sup>e</sup>, Foix, 55 p. ; Cahors, 44 p. 1/2 ; 7<sup>e</sup>, Rodez, 10 p.

Anneaux. — 1<sup>er</sup> Toulouse, 75 p. trois quarts ; 2<sup>e</sup> Tarbes, 71 p. ; 3<sup>e</sup> Rodez, 66 p. 1/2 ; 4<sup>e</sup> Foix, 65 p. ; 5<sup>e</sup> ex æquo Albi, Cahors, 61 p. ; 6<sup>e</sup> Auch, 60 p.

Saut en longueur. — 1<sup>er</sup> Tarbes, 34 p. et demie ; 2<sup>e</sup> Toulouse, 33 p. ; 3<sup>e</sup> Montauban, 31 p. 1/2 ; Cahors 29 p. ; 5<sup>e</sup> ex æquo, Foix, Rodez, 27 p. ; 6<sup>e</sup> Auch, 22 p. ; 7<sup>e</sup> Albi, 21 points.

Saut (hauteur et longueur, mixte). — 1<sup>er</sup> Rodez, 37 p. ; 2<sup>e</sup> Albi, 35 p. ; 3<sup>e</sup> Toulouse, 34 p. ; 4<sup>e</sup> Tarbes, 27 p. ; 5<sup>e</sup> Montauban, 20 p. ; 6<sup>e</sup> Cahors, 16 p.

Saut à la perche (en hauteur). — 1<sup>er</sup> Montauban, 37 p. ; 2<sup>e</sup> Toulouse, 35 p. ; 3<sup>e</sup> Albi, 25 p. ; 4<sup>e</sup> Auch, 16 p. ; 5<sup>e</sup> Tarbes, 14 points.

Jet d'altères (pied ferme). — 1<sup>er</sup> Tarbes, 48 p. 1/2 ; 2<sup>e</sup> Montauban, 30 p. 1/2 ; 3<sup>e</sup> Albi, 27 p. 1/2 ; 4<sup>e</sup> Rodez, 24 p. 1/2 ; 5<sup>e</sup> ex æquo, Foix et Auch, 21 p. 1/2 ; 6<sup>e</sup> Toulouse, 20 p. ; 7<sup>e</sup> Cahors, 19 p. 1/2

Jet d'altères avec élan. — 1<sup>er</sup>, Foix, 25 p. 1/2 ; 2<sup>e</sup> Albi, 23 p. ; 3<sup>e</sup> Tarbes, 22 p. 1/2 ; 4<sup>e</sup> Cahors, 21 p. 1/2 ; 5<sup>e</sup> Toulouse, 15 p. ; 6<sup>e</sup> Montauban, 11 p. 1/2 ; 7<sup>e</sup> Auch.

En outre dans les épreuves du championnat, notre lycéen a obtenu les prix suivants : Course de vélocipèdes. — 1<sup>o</sup> Vitesse : 1. Briat, lycée de Toulouse ; 2. Mignon, lycée de Cahors ; 2<sup>o</sup> lenteur : Triaire, lycée de Cahors.

Course de vitesse à pied. — 1. Peyroux, lycée de Toulouse ; 2. ex æquo Cambefort, lycée de Foix, et Triaire, lycée de Cahors ; 3. Rouvière, lycée de Toulouse.

Nos félicitations aux jeunes vainqueurs.

**Au « Rappel socialiste »**

Le compte-rendu de la conférence Sembat, publié par le Journal du Lot n'a pas eu l'heur de plaire au Rappel socialiste. Cela ne nous surprend nullement.

Seulement, il paraît que l'attitude du citoyen Coueslan — avec un t s. v. p. — aurait été plus crâne s'il avait exposé ses idées à la tribune.

En la circonstance, nous ne voyons pas le résultat pratique qui aurait pu ressortir de la contradiction publique, mais Pierre Labeur aura tort de se figurer que c'est là une chose qui nous épouvante. Et à l'occasion, s'il le désire, nous pourrions lui dire publiquement comment nous exploitons nos ouvriers pour « gonfler nos poches ».

A. C.

**Rosières**

Le Maire de Cahors, a l'honneur d'informer les jeunes filles de la commune, qui désirent concourir comme Rosières, pour bénéficier de la dot à prendre sur la fondation établie par M. Valette Armand, en commémoration de la journée du 14 juillet, 1789, que leurs demandes doivent être déposées au secrétariat de la mairie, le 30 juin courant au plus tard.

toujours bonne.

— Mon cher Vabre, veuillez vous asseoir, répondit le Commandeur. Comme vous êtes bon de vous intéresser à moi ! Un affreux cauchemar me tourmentait au moment où vous avez franchi le seuil de ma chambre, et je me demande, en vérité, ce qu'il faut croire de ces fantaisies de l'imagination... Figurez-vous... Mais, non, causons d'autre chose. M'apportez-vous quelque nouvelle ?

— Oui, seigneur... Je crois que nous sommes sur la voie des découvertes.

— Contez-moi vite ce que vous avez appris, maître Vabre. Il serait bien temps de châtier les coupables après avoir délivré... celle qui a été leur victime.

Le Commandeur n'ignorait pas que le juge connaissait le sexe de la personne enlevée sur le territoire de la baronnie et le secret quel que temps gardé des liens tout particuliers d'attachement profond qui l'unissaient à son seigneur. Aussi n'hésitait-il que faiblement devant un dernier scrupule. A quoi bon, d'ailleurs ? Ne savait-on pas, maintenant, dans la Châtaigneraie jusque dans la plus petite chaumière, que le jeune Lepage, l'aimable étranger installé à la hâte, brusquement, pour ainsi dire, au Château de Barrès, puis disparu à la suite d'un coup de force, était une femme, qui, suivant la légende propagée par Plantou, cachait une riche héritière poursuivie par un seigneur lointain, et que ce seigneur, étant parvenu à trouver sa retraite, avait dû la ravir ?

— Vos prévisions ne vous avaient pas trompés, seigneur, lorsque vous avez obligé le mar-

**Tribunal correctionnel**

Audience du 10 juin

Vagabondage. — Le nommé Ample Tree-Ferrare, sujet américain, qui fut arrêté le 2 courant par la police de notre ville, en flagrant délit de vagabondage, est condamné à un mois de prison.

— La contrebande des allumettes. — Le sieur Jules Rigal, journalier à Cahors, impasse Hébrard, a été trouvé détenteur de deux cent morceaux de bois coupés en peigne, de cinq cent grammes de soufre et divers objets destinés à la fabrication des allumettes. Il se voit infliger une amende de cent francs.

— La nommée Marie Lafon, épouse Bach, ménagère à Limogne, a été surprise le 30 mai dernier, par la gendarmerie de ce canton, sur le territoire de la commune de Lagnagnac, en flagrant délit de colportage d'allumettes de contrebande. Elle est condamnée à 300 fr. d'amende.

La veuve Marie Artoux, née Toulze, propriétaire à Beauregard, dans le domicile de laquelle les employés des contributions indirectes ont trouvé cent trente-une allumettes de contrebande, est frappée d'une amende de 16 fr.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME des 10 et 13 juin 1897  
De 6 à 7 heures

Richard Wallace (allegro)	Sellenick.
La Grande Duchesse (ouvert)	Offenbach.
Espana (valse)	Waldteufel.
Le Roi d'Ys (fantaisie)	Lalo.
Bella Bocca (polka)	Waldteufel.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 10 au 12 juin 1897

**Naissances**

Cayrac, Pierre-Louis, rue du Portail-des-Augustins.

**Décès**

Boisset, Antoine, célibataire, 77 ans, à l'hospice.

**CATUS.** — Election au Conseil général. — Les électeurs du canton de Catus sont convoqués pour le dimanche 27 juin courant, à l'effet de nommer un conseiller général en remplacement de M. Brugalières, démissionnaire.

**SAINT-CIRQ-LAPOPIE. — Touristes.**

Voici les effluves brûlantes de juin. Le riche fuit les villes poussiéreuses et recherche les beaux sites pleins de fraîcheur. Notre superbe localité, si bien douée sous ce rapport, commence à voir défilér les admirateurs du beau.

Lundi, c'était un magnifique cortège d'étrangers, venus à Tour-de-Faure à l'occasion d'une imposante réunion de famille. Jeudi, un richissime anglais, sir John Atkins, prenait des croquis d'amateur au bas de notre immense et grandiose rocher des Moulineries, dominant le Lot. Il était accompagné de sa famille.

La réputation méritée de pittoresque gran-

quis de Maularville à venir se faire fendre les deux oreilles à l'endroit précis où a été commis le crime dont nous recherchons les auteurs, dit maître Vabre à demi voix.

— C'est lui, le misérable ! s'écria le Commandeur avec un geste amer. Ah ! je m'en était douté.

— Nous en avons les preuves matérielles, que le hasard nous a révélées.

— Quelles sont elles ? fit M. de Cartelanin se soulevant à demi sur sa couche.

— Ainsi que je vous l'avais en quelque sorte prédit, nous le tenons des complices eux-mêmes. Deux d'entre eux sont venus, spontanément me conter l'aventure dans ses moindres détails ; il est impossible de ne pas croire à la vérité de leur récit, très circonstancié du reste.

Maître Vabre retraça alors l'itinéraire suivi par les bandits, à la tête desquels marchait le marquis de Maularville. Il s'exprima ainsi :

— Une voiture, partie de Souceyrac à la nuit, avait été dirigée, à travers les chemins écartés, aux environs du château de Barrès, puis dissimulée dans un champ de seigle, derrière une haie. Une poignée d'individus, à la solde du marquis, s'étaient donné rendez-vous à un point déterminé, tandis que deux autres avaient été envoyés au vieux manoir avec mission d'emmener la jeune personne sous le prétexte qui vous est connu grâce à son intention. Le stratagème réussit à merveille, si bien que, à l'endroit choisi, la demoiselle fut saisie. baïllonnée, déposée évanouie dans la voiture, aux côtés de M. de Maularville et



deur de notre vieille cité féodale, ne fait décidément qu'augmenter !

**LES MASSÉRIES.** — Le *Mildiou* a fait ici son apparition ; c'est vendredi dernier que nous avons remarqué quelques taches et aujourd'hui de nombreuses feuilles sont atteintes de cette maladie. — Du black-rot, du mildiou, ce n'est pas gai. — Viticulteurs, alerte !

*Correspondance.* — Nous remercions notre correspondant pour la juste remarque qu'il nous fait. Satisfaction sera donnée à sa demande.

**LE BOUVÉ.** — *Mordu par un âne.* — Le sieur Fabre, négociant au Boulvé, voulant détacher un âne qui se trouvait à un arbre, fut cruellement mordu par l'animal, qui lui a fait à la main de profondes blessures. On a eu beaucoup de peine à maîtriser maître aliboron et à lui faire lâcher prise.

Les propriétaires d'animaux de cette sorte, feront bien de prendre leurs précautions pour que pareil désagrément ne leur arrive pas.

**VAYRAC.** — *Conseil municipal.* — Séance du 9 juin. Dans sa séance du 2 juin, le conseil s'était ajourné à huitaine pour discuter la question d'alignement Salamagne Marins.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le maire. Tous les conseillers sont présents à l'exception de M. Dubousquet.

A la dernière séance M. Salamagne M. avait été invité à déclarer aujourd'hui quel était le plan qu'il entendait suivre : ou le plan officiel approuvé par ordonnance royale d'août 1844 ou un plan officieux établi par un ancien maire, et régulièrement suivi depuis. Pour éviter de répondre M. Salamagne M. juge à propos de ne pas paraître à la séance.

La discussion s'ouvre alors et après avoir délibéré, le conseil est appelé à voter sur la proposition Ferrié : y a-t-il lieu de poursuivre devant la juridiction compétente M. Salamagne puisque M. le maire se refuse à agir.

M. Salamagne Henri, ancien maire intervient dans la discussion et déclare qu'il est imprudent d'engager la commune dans un procès du moment que le maire est personnellement et pécuniairement responsable.

Sur la proposition de M. Granouillac, le conseil décide que M. Soulié est chargé de procéder à une enquête auprès d'hommes compétents en la matière, de faire un rapport qu'il communiquerait au conseil après quoi il sera statué définitivement.

Le vote a lieu sur la proposition Ferrié ont voté pour : MM. Bonneval, Chambon, Ginières, Ferrié, Langle, Claval, Laquière; Cocula, Darnis, Gay, Granouillac, Soulié; ont voté contre : Salamagne Henri, Bavers, abstenu Lavergne maire; absent, Dubousquet.

M. Granouillac demande que l'on fixe la date de la prochaine séance pour le vote du

budget, personne ne répond, la droite se lève et quitte la salle des séances. Donc le budget est renvoyé aux calendes grecques.

**LABASTIDE-MURAT.** — La foire du 10 juin, une des plus importantes de l'année, était bien approvisionnée de bestiaux aux divers foirails. Les transactions se sont faites difficilement et aux cours des foires du pays, c'est-à-dire à des prix bien peu rémunérateurs. Le blé 15 fr. le maïs de 9 à 10 fr., l'avoine 7 fr., la volaille 0.50 la livre, les jeunes poulets 0.75 la livre. Les œufs 0.40 la douzaine. Les marchands étalagistes étaient très nombreux.

Pas d'accident à signaler.

**CONCOTS.** — *Concours agricole.* — Le comice agricole des Bas-Plateaux du Quercy s'est réuni le dimanche 6 juin en assemblée générale et a arrêté le programme du concours qui aura lieu à Concots le dimanche 4 juillet.

Les exposants trouveront les détails de l'organisation du concours sur les affiches qui vont être apposées incessamment dans toutes les communes des trois cantons intéressés.

A l'occasion du concours, aura lieu un grand banquet dont le prix de la cotisation est fixé à 3 fr. 50.

Les personnes qui voudront y assister sont priées de se faire inscrire au plus tôt chez M. le secrétaire du comice, en lui faisant parvenir le montant de la cotisation.

**SARRAZAC.** — *Accident.* — Mardi dernier, vers dix heures du matin, M. Maurel, propriétaire à Bria, commune de Sarrazac, allait en voiture avec trois autres personnes, assister à l'enterrement de M. Delmas, curé de Sarrazac.

Arrivant à 400 mètres du bourg, le cheval s'effraya et s'emballa; un essieu et une roue cassant, la voiture versa, les brancards furent brisés, et le cheval dégagé, prenant le galop sans que personne puisse l'arrêter, alla s'abattre à 800 mètres environ du lieu de l'accident et se cassa une jambe.

Les quatre voyageurs ont été assez heurtés pour n'avoir que quelques contusions sans gravité.

**GOURDON.** — *Vol.* — Un vol des plus audacieux a eu lieu dimanche dernier, vers 10 ou 11 heures du soir, chez M. Malgouyard négociant et restaurateur, route de Sarlat, en face l'usine électrique.

M. Malgouyard et sa femme étaient partis vers 9 heures pour aller passer la soirée à la belle fête votive de Gagnepa, village de Gourdon, laissant pour seul gardien un gros chien de garde assez dangereux.

Quelle ne fut pas leur stupéfaction, à leur arrivée de constater qu'un contrevant avait été enlevé, on le devine aisément. Ils furent encore plus désagréablement surpris de constater, quelques instants plus tard, que le tiroir du comptoir de l'épicerie avait été ouvert, et qu'une somme de 230 francs avait disparu

— Remettons à plus tard la peine à appliquer aux comparses et occupons-nous du grand coupable.

— Hélas ! seigneur, s'écria maître Vabre, celui-là échappe à votre justice. Sa qualité de membre de la noblesse le soustrait à la juridiction ordinaire. Il eût été plus habile peut-être, quoique moins humain, de le frapper au cœur quand il était devant votre épée, au lieu de lui fendre les oreilles comme à un mouton que l'on conduit à la foire.

Le juge souriait en rappelant cet incident du duel de la veille. Mais le Commandeur, tout entier au souvenir de Marguerite, ne s'arrêta pas à ce détail et dit à maître Vabre :

— Vous pouvez vous retirer ; je vais examiner la situation qui m'est faite. Lorsque j'y aurai mûrement réfléchi, je vous rappellerai et nous étudierons ensemble les moyens de châtier le marquis de Maularville. Quant aux complices, je suis décidé d'avance à leur pardonner, à la condition qu'ils ne commettent point d'autre faute grave.

Le juge adressa au Commandeur un respectueux reproche pour son excessive indulgence envers les coupables et sortit de la chambre en se déclarant toujours prêt à servir son seigneur.

(A suivre).

Chavanne (Haute-Saône), le 13 avril 1896. Vos Pilules Suisses m'ont guéri d'une constipation dont je souffrais, et m'ont ainsi soulagé dans une gastrite dont j'étais également atteint. E. GOUDRY (Sig. lég.)

Toutes les recherches faites, n'ont pu encore faire découvrir l'auteur ou les auteurs de ce vol, mais tout fait présager que ce sont des habitués de la maison connaissant parfaitement le chien et les habitudes. Aucune effraction en effet, n'a été commise. La clef, cachée dans un autre tiroir, a été trouvée sans difficulté.

Ce coup est d'autant plus hardi, qu'à ce moment l'usine électrique était ouverte et qu'une lampe électrique brûlait presque à côté.

*Encore un vol.* — Jeudi matin, notre marché de la place St-Pierre a été le théâtre d'une scène fort amusante.

Mme Dijos, s'étant baissée pour marchander des légumes, avait déposé son porte-monnaie sur sa robe. En se levant, il glissa à terre, sans qu'elle s'en aperçut. La marchande — une femme de la campagne — se garda bien de l'avertir. Après le départ de l'acheteuse elle s'empressa de ramasser la bourse et de la cacher, sans scrupule, dans son corsage.

Heureusement pour Mme Dijos qui repartait déjà sans se douter de rien, M. Métadier, boucher voisin, avait vu la manœuvre. Il avertit aussitôt cette dame qui porta immédiatement plainte au commissaire de police. Ce dernier étant arrivé, usa de l'habile truc suivant, pour reconnaître la coupable : après avoir informé les vendeuses qu'un porte-monnaie avait été dérobé par l'une d'elles, il les somma de se déshabiller séance tenante. La voleuse perdant contenance et ne se doutant pas du stratagème, fouilla aussitôt dans son corsage et laissa tomber le porte-monnaie qu'elle recouvrit avec les pieds, mais pas assez vivement ni assez adroitement pour que les témoins de cette amusante scène ne s'aperçussent de son geste embarrassé.

AGRICULTURE

Des engrais chimiques

Les cultivateurs de la vallée du Lot, en amont de Cahors, avons eu l'honneur, et non l'avantage, de recevoir la visite de quelques parisiens, courtiers en engrais, et d'après les quelques renseignements que j'ai pu recueillir, ces messieurs ont fait bon nombre de ventes, ayant affaire à de braves gens pour qui tout engrais de commerce est *guano*, ne soupçonnant pas que certains industriels, peu scrupuleux, se livrent là-dessus à une fraude éhontée.

Les bons résultats obtenus en agriculture par les engrais chimiques, notamment dans la culture du tabac, sont aujourd'hui connus de tous les planteurs et le plus grand nombre les emploient annuellement, certains que les frais de débours seront largement recouverts. Depuis les premiers essais jusqu'à nos jours, on n'avait en général sous la main que des produits irréprochables, et c'est ainsi qu'ils ont pris cette extension considérable.

Profitant de la bonne foi des cultivateurs, ces *parigots*, avec une audace incroyable, donnaient à leurs produits une action fertilisante extraordinaire et assuraient une récolte comme on n'en avait jamais vu. J'ai cru être agréable aux lecteurs du *Journal du Lot* qui achètent des engrais, en leur donnant les moyens de connaître leur prix approximatif, les mettant ainsi en garde contre de pareils exploités.

Exemple. — Le courtier vend 100 kilogr. d'engrais dosant 2 à 3 p. 0/0 d'azote organique; 5 à 6 p. 0/0 d'acide phosphorique minéral soluble eau et citrate. — De potasse il n'en est pas question dans le récépissé de vente que veut bien me prêter un voisin dupé; et si elle n'est pas mentionnée c'est bien qu'elle fait défaut. — Or l'azote organique vaut en moyenne 1 fr. le kilogr. l'acide phosphorique soluble 0 fr. 40 le kilogr. et la potasse 0 fr. 50 le kilogr. D'après ces données la valeur réelle de l'engrais ci-dessus est de : azote 2,5 x 1,40 = 3 fr. 50; acide phosphorique 5,5 x 0,40 = 2 fr. 20; total 5 fr. 70. — Vendu 24 fr.

Rappelons encore que l'acide phosphorique soluble au citrate d'ammoniaque n'a guère d'influence sur la végétation de la plante, ce réactif ne se trouvant pas dans la terre. C'est l'acide phosphorique soluble dans l'eau que l'on doit rechercher.

On comprend très bien que l'on doit payer les frais de transport, d'emballage, et autres, et que le fabricant a droit à un bénéfice, qui n'est pas trop minime dans l'exemple ci-dessus. E. COUDERC.

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0	104 15	104 15
3 0/0 amortissable	102 20	102 22
3 1/2 0/0 1894	106 55	106 67
Tunis, obl. 3 0/0 1892	504 —	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896	93 25	93 35
Madagascar 6 0/0, 1887	460 —	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.	95 20	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.)	104 70	—
Egypte unifiée (500 fr.)	107 50	—
— Daïra-Sanieh (20 f r.)	106 —	—
— Privilégiée (500 f cap.)	103 20	—
— Domaniales (20 L. cap.)	106 —	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.)	65 50	63 65
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.)	105 65	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente)	95 20	95 20
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.)	24 10	23 85
Roumain 5 0/0 1875	103 10	—
Russie 4 0/0 1867-69	102 85	—
— 4 0/0 1880	102 60	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.	103 75	—
— 4 0/0 1890, 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> émis.	103 60	—
— 4 0/0 consol., 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> série.	—	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.	94 10	94 —
— 3 1/2 0/0 1894	101 45	—
Turc, série D	21 75	21 80
Ottomanes priorité (500 f)	445 —	—
Douanes ottomanes (500 f)	482 —	—
Banque de France	3850 —	3860 —
Banque Paris et Pays-Bas	880 —	878 —
Comptoir national d'escompte	578 —	—
Crédit algérien	—	—
Crédit foncier de France	705 —	702 —
Crédit indust. et commercial	590 —	—
Crédit lyonnais	772 50	775 —
Société de Crédit mobilier	59 —	—
Société générale	515 —	516 —

Chemins de fer et Ville de Paris

	COMPTANT Cours du jour
Chemins de fer département. (t. bleus)	464 —
— (t. rouges)	—
Est-Algérien, 3 0/0	470 —
Est, 3 0/0	479 —
— nouvelles, 3 0/0	481 —
Midi, 3 0/0	483 —
— nouvelles, 3 0/0	481 —
Nord, 3 0/0	489 —
— nouvelles, 3 0/0	492 —
Orléans, 3 0/0	485 —
— 1884, 3 0/0	481 50
Ouest, 3 0/0	483 —
— nouvelles, 3 0/0	481 —
Ouest-Algérien, 3 0/0	472 —
Paris-Lyon-Méditerr. (fusion)	484 50
— nouvelles, 3 0/0	480 —
Sud de la France, 3 0/0	457 50
Ville de Paris 1855-60, 3 0/0	—
— 1865, 4 0/0	576 —
— 1869, 3 0/0	435 —
— 1871, 3 0/0	422 —
— 1871, quarts remb. à 100 f.	114 50
— 1875, 4 0/0	586 —
— 1876, 4 0/0	585 —
— 1883, 3 0/0	405 —
— 1888, quarts remb. à 100 f.	101 75
— 1892, 2 1/2 0/0 remb. 400 f.	392 —
— 1892, quarts remb. à 100 f.	100 50
— 1894-96, 2 1/2 0/0, r. 100 f.	397 —

MARCHÉS

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	154	125	68 à 78
Vaches.	31	26	59 à 68
Moutons.	1149	677	70 à 87
Porcs.	883	738	70 à 84

La Villette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	2231	1883	0 54 à 0 94
Vaches.	634	564	0 50 à 0 92
Taureaux.	245	209	0 46 à 0 76
Veaux.	1405	1318	0 62 à 1 26
Moutons.	16768	15500	0 70 à 0 96
Porcs.	4930	4700	0 70 à 0 86

Bœufs. — Vente difficile mais prix soutenus.  
Veaux. — Vente meilleure et hausse de 2 à 3 c. par 1/2 kilo.  
Moutons. — Vente calme et mêmes prix.  
Porcs. — Vente mauvaise et baisse de 3 c. par 1/2 kilo viv.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

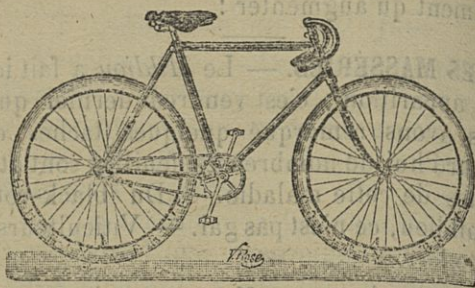
Exiger le véritable nom

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.



USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.

A LA BOULIE D'OR



H. FABRE

69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

ELECTRIQUE

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

LA VUE POUR TOUS

PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS

Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »

Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par

MM. Les Oculistes et Chefs de Clinique

H. FABRE

69, Boulevard Gambetta, Cahors

SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

**GUÉRISON**  
Certaine et Radicale  
de toutes les  
**AFFECTIONS**  
de la **PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné,  
Psoriasis, Herpès, Prurigo,  
Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
même les  
Plaies d'Ulères variqueux  
dits incurables.  
Ce traitement qui a été essayé dans les  
HOPITAUX avec le plus grand succès et  
présenté à l'Académie de Médecine de  
Paris, par le Dr. J. B. LENOIR, est le plus  
doux, le plus sûr, le plus efficace, et  
des petites boîtes, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il  
produit une amélioration sensible.  
M. LENOIR, 110, rue de Valenciennes, Paris.  
Major des Hôpitaux M<sup>o</sup> 9, rue de Turin,  
PARIS. Consultations gratuites par Corresp.

Chronique. — Académie des sciences; séance du 8 juin 1897, par Ch. de Villedeuil. — Récréations photographiques, par Magus.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

**SAINT-NICOLAS.** — 18<sup>e</sup> année. — Sommaire du n<sup>o</sup> 28. — 10 Juin 1897.

Le cadeau de l'ange (Yvette Noël). — Le Yaouled de Tamatave (E. Dupuis). — La fête de tante Zizi (C. Norbert). — En champ clos (Meryem Cecyl). — La souris d'or (Marthe Bertin). — Le troisième larron (Guydo). — Boîte aux lettres, tirelire aux devinettes.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

**JOURNAL DE LA JEUNESSE.** — Sommaire de la 1280<sup>e</sup> livraison (12 Juin 1897).

Le roi du timbre-poste, par G. de Beauregard et H. de Gorsse. — Artistes en cheveux, par Pierre de Mériel. — Une contrefaçon des rayons X, par Daniel Bellet. — Lettres du régiment, par Louis d'Or. — La circulation sur le pont de Brooklyn. — Le chemin de Damas, par Danielle d'Arthez. — La couture adoucit les mœurs. — Les escaliers mobiles, par L. Viator.

Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

**LE MONDE ILLUSTRÉ.** Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36<sup>e</sup> année. Sommaire du numéro 2098 du 12 Juin 1897.

Gravures. — Paris : La semaine des fleurs : Les roses, à l'exposition d'horticulture.

Départements : la catastrophe de Voiron (Isère). — Lit de la Morge. — La Morge, à son entrée à Voiron. — Maison inondée : Entrée de la Grande Rue et place d'Armes. — Bois de la scierie mécanique Bourgeat. — Portion de maison enlevée à Paviot. — Grille du château de Moirans, entraînée par les eaux.

Saint-Quentin (Nord) : Inauguration du monument commémoratif de la ville contre les Espagnols. — Pose de la première pierre du Palais de Justice.

Abyssinie : La mission Nerazzini (Portraits). — Sénégal : Le nouveau pont métallique de Saint-Louis.

Maride : Le Masséna, nouveau cuirassé de guerre.

Portraits : Le général Hagron, nouveau chef de la maison militaire du président de la République.

Beaux-Arts : Les amis de la maison, tableau de M. Ch. Monginot.

Théâtre illustré : La Bolinière : Chanson en crinoline. — Mme Mily-Meyer. — M. Fugère.

Texte. — Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Concours de chiens de berger, par E. Povoisins.

— Le Masséna, par J. Körner. — Plume et ancre, par Léo Claretie. — Chronique des Beaux-Arts (Pompéi), par O. Merson. — Sport, par Archiduc. — La catastrophe de Voiron, par X.

Explication des gravures, Revue Comique, Caricature à l'Etranger, Bibliographie, Echees, Rébus, Récréations, Vélospédie etc.

En supplément : L'Épingle noire, roman de G. Lenôtre, Illustrations de Parys.

Le numéro : 50 centimes.

GUÉRISON DES HERNIES



Que de boniments la réclame n'a-t-elle pas suscités pour faire croire à l'excellence de tels ou tels produits, à la supériorité de telle ou telle méthode de traitement sur la méthode concurrente ? Aussi, le public devenu sceptique avec raison, demande-t-il des actes au lieu de vaines paroles. C'est pour cela que nous engageons les personnes à venir voir de leurs yeux le nouveau bandage, dû aux patientes recherches, aux laborieuses études scientifiques et à la longue expérience pratique de l'éminent spécialiste herniaire M. J. GLASER, qui seul a su résoudre ce problème insoluble jusqu'à lui, la guérison de la Hernie, la plus dangereuse de toutes les infirmités qui atteignent l'humanité.

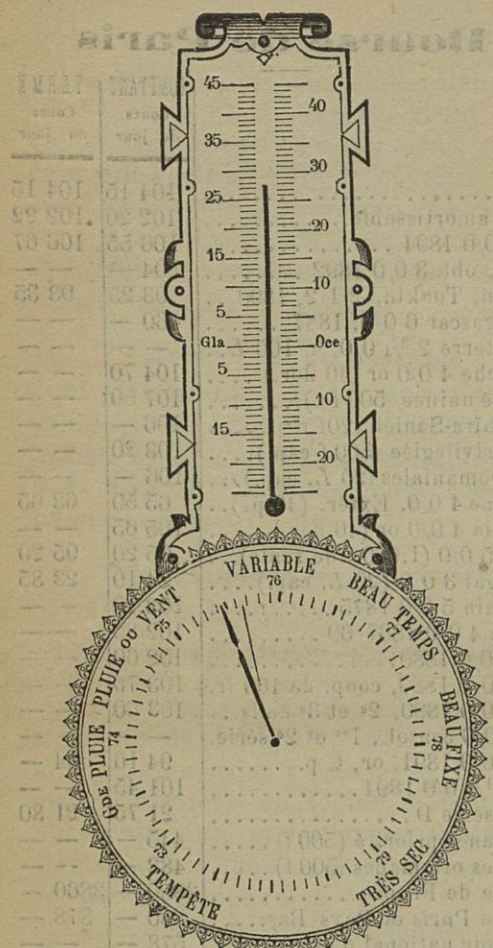
La nouvelle invention de M. J. GLASER consiste en une ceinture sans ressort d'acier, ni élastique, et souvent sans pelote, qui dépasse tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, elle se porte nuit et jour, sans gêne et ne peut se déplacer. La hernie étant maintenue ainsi, les muscles de l'anneau se resserrent et le mal est appelé à disparaître, surtout chez les sujets vigoureux. Tels sont les avantages de la ceinture Glaser. Nous dirons simplement à nos lecteurs de ne pas confondre un homme de science qui a sacrifié la moitié de son existence pour étudier cette spécialité, avec de prétendus guérisseurs n'ayant aucune connaissance scientifique.

M. Glaser, dans sa propriété à Héricourt (Haute-Saône), a déjà rendu d'immenses services à l'humanité, il en rendra encore de plus grands à l'avenir ; et il vient de le prouver avec éclat, aussi engageons-nous vivement nos lecteurs intéressés à profiter de son passage en allant le consulter à

A Cahors, le 13, Hôtel des Ambassadeurs ; à Montauban, le 14, Hôtel de l'Europe.

Envoyer 60 centimes pour recevoir la brochure.

N.-B. Maisons à Troyes, à Mulhouse et à Dijon.



Baro-Thermomètre

Température minima du jour : 12 3  
Id. maxima de la veille : 34.  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

Bibliographie

LA NATURE. — Bureaux à la librairie G. Masson, éditeur, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris. — Rédacteur en chef : Henri de Parville. Sommaire du numéro 1254, du 12 Juin 1897.

Le Thar ou Jharal, par E. Oustalet. — Le vieux neuf, par A. de Rochas. — L'action des forces centrales. — Les voitures sans chevaux au siècle de Louis XIV, par le capitaine L. de N. — Les origines de la houille, par Ph. Glangeaud. — Les fermes à chiens en Chine, par P. M. — Tirage rapide des clichés photographiques, par G. M. — Moulins et meuneries-boulangeries du système Schweitzer, par G. Audhui. — Jertons français, par J.-F. Gall. — Une cloche électrique, par D. L. — Rectification des arcs de cercle, par E. Peraux. — Falsification des confitures, par G. Mareschal. — Lampe à pétrole à incandescence Auer, par J. Laffargue. —

**GRATIS** Pour vulgariser ses Magnifiques Portraits AU CRAYON-FUSAIN

La SOCIÉTÉ ARTISTIQUE de PORTRAITS (le plus grand établissement en France de reproductions artistiques) fera à tous ceux qui enverront une photographie, un agrandissement grandeur naturelle fini au crayon-fusain d'une valeur réelle de 75 francs, absolument gratis, pourvu que cette annonce soit détachée et retournée avec la photographie d'ici 20 jours à partir de cette date du journal, à M. TANQUERÉY, directeur de la Société Artistique de Portraits en son hôtel particulier, 9, Rue de Saint-Petersbourg, Paris. — La photographie vous sera retournée intacte avec le grand portrait.

Ecrire votre nom et adresse au dos de votre photographie.

IMPRIMERIE L. LAYTOU

1, Rue des Capucins.

CAHORS (LOT)

A. COUESLANT, Successeur

Huit presses, dont une rotative, mues par la vapeur, Clicherie, Reliure, etc.

IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX

Travaux en tous genres.

INSTALLATION SPÉCIALE POUR GRANDS TIRAGES

Livraisons très rapides. — Prix exceptionnellement modérés.

EXPOSITION

CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

OCCASION GRAND STOCK de BOUTEILLES

de formes et nuances diverses. Frontignans, cognacais, limonades, etc., à vendre dans de bonnes conditions. — Meilleure occasion pour la bourgeoisie.

Vente en Gros et en Détail S'adresser au dépôt des Verrieres de Bohême : 1 à 9, rue Latour, Bordeaux

Pour seulement Frs. 3.75

l'envoi contre remboursement une élégante Cithare à accords avec 20 cordes, 3 manuels, baguette, clef, école et carton. Pendant une heure on peut apprendre jouer la Cithare à accords sans maître et sans connaître des notes. Port et caisse Frs. 1.35. 2 pièces ensemble seulement 7 Frs. Port et caisse Frs. 1.75. Une grande Cithare à accords avec 6 manuels son merveilleux garniture complète ensemble seulement Frs. 10. Adresser les commandes à Henri Suhr à Neuenrade, Allemagne

Suprême Pernot

le meilleur des desserts fins

FER LERAS

Phosphate de fer liquide prescrit avec succès aux jeunes filles anémiques, aux dames délicates, aux enfants faibles et privés d'appétit, fatigués par les études ou la croissance. Toujours bien supporté, il restitue au corps le fer et les phosphates qui lui manquent. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Pour le prix de Fr. 7.25

contre remboursement, vous recevez un superbe Accordéon à Concert avec ses nouveaux claviers avec pitons de spirales, qui ont été brevetés en tous les pays. Je garantis, qu'ils ne seront jamais perdus ou rompus, et chaque acheteur n'a jamais de chagrin ou des frais de réparation. Cet instrument à 10 touches, 40 voix larges, 2 basses, 2 registres, clavier découvert en nickel, bordé baguette en même métal, une fine garniture complète, 2 soufflets doubles et très-forts, 2 fermails, ecclises du soufflet assortis et avec coins nickel. 35 cm. grand. Méthode pour apprendre jouer par soi-même et emballage gratis. Port : Fr. 1.25. Henri Suhr, à Neuenrade, Allemagne.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE A pompe directe et air comprimé  
1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti 28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE  
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant Chevalier du Mérite Agricole 18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)  
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

LIBRAIRIE GIRMA, A CAHORS  
NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ  
Dictionnaire encyclopédique universel, EN SIX VOLUMES, révisé  
Illustration. — Un millier de Gravures, Portraits, Cartes et des Tableaux synthétiques orneront la publication.  
Mode de publication. — Le Larousse illustré en 6 volumes sera publié par fascicules à 0,50 c., paraissant chaque semaine à partir du 1<sup>er</sup> avril.  
Souscription à forfait 150 francs.  
Prix de faveur jusqu'au 31 mars. 140 francs.  
Payables par 10 fr. par trimestre. L'ouvrage peut être fourni par volumes brochés ou reliés. Pour ces derniers, le prix de souscription sera augmenté de 30 francs.

SIROP DE RAIFORT IODÉ DE GRIMAULT & C<sup>o</sup>  
DEPUIS TRENTE ANNÉES, CE MÉDICAMENT DONNE LES RÉSULTATS LES PLUS REMARQUABLES  
DANS LES MALADIES DES ENFANTS, POUR REMPLACER L'HUILE DE FOIE DE MORUE ET LE SIROP ANTISCORBUQUE  
Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes, croûtes de lait et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs ; c'est un excellent dépuratif, mieux toléré que l'iodure de potassium.  
Le Sirop de Raifort Iodé exigent des soins de préparation et des soins spéciaux, se diffère des mélanges de sirop antiscorbuc et de teinture d'iode proposés à sa place.  
DÉPÔT DANS TOUTES LES PHARMACIES.

CARTE DU LOT  
MISE A JOUR ET DONNANT TOUS LES CHEMINS DE FER EN PROJET OU EN CONSTRUCTION  
En vente au Bureau du Journal : 0,30 centimes; sur Carton, 0,75 centimes